



Séance du 12 mars 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers
En exercice : 42
Présents : 30
Absents : 12
dont suppléés : 1
dont représentés : 6
Votes pour : 37
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 37
Date de la convocation
06/03/2024
Date de publication
18/03/2024

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, P. LACREUSE, C. LESOU, G. MICLO, S. MOREL, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, C. PARTY, J-L. SALORT, G. TRAVERS, A. ZIEGLER

Membre avec voix délibérative : B. FOLTZER

Pouvoirs : M. LEGUILLON à J. CHIPAUX, P. MIESCH à J-L. ANDERHUEBER, F. MONCHABLON à G. MICLO, D. VALLVERDU à J-L. SALORT, P. VUILLAUMIE à L. BROS-ZELLER, E. WILLEMAIN à C. CODDET

Secrétaire de séance : C. CANAL

Délibération n° 021-2024

Objet : Urbanisme - convention 2024 avec l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB)

Madame Anne-Sophie Peureux-Demangelle quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote.

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération communautaire n°112-2017 du 12 avril 2017 portant prescription de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal et définissant les objectifs poursuivis, ainsi que les modalités de la concertation,
- les délibérations communautaires n°116-2017 du 23 mai 2017, n°166-2019 du 14 novembre 2019, n°063-2021 du 18 mai 2021, n°054-2022 du 31 mai 2022 et n°014-2023 du 7 mars 2023 portant respectivement sur la signature d'une convention de programme partenarial avec l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB) et sa prolongation par voie d'avenants,
- la convention afférente signée avec l'AUTB le 9 juillet 2017, son avenant n°01 signé le 12 décembre 2019, son avenant n°02 signé le 25 mai 2021, son avenant n°03 signé le 1^{er} juin 2022 ainsi que son avenant n°04 signé le 8 mars 2023,

Considérant

- la nécessité pour la communauté de communes de s'associer l'ingénierie nécessaire pour achever l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et accompagner les projets d'aménagement et de développement,

Monsieur le Président propose de signer avec l'Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB), une convention de partenariat pour l'année 2024. Les missions confiées à l'AUTB seraient les suivantes :

- PLUi – poursuite de son élaboration,
- Ingénierie d'appui au territoire.

Elles auraient comme contrepartie le paiement à l'AUTB de la somme de 30 000 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CHARGE Monsieur le Président de signer une convention de partenariat avec l'AUTB pour l'année 2024 pour l'accompagnement de la communauté de communes dans l'élaboration de son PLUi et plus largement pour bénéficier de l'ingénierie de l'AUTB,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communautaire 2024.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2.

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,


Christian CANAL

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le

ID : 090-200069060-20240312-021_2024-DE

